

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK - ATB -

Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Le groupe Arab Tunisian Bank –ATB-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 avril 2005. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, la **société Deloitte, Ahmed Mansour & associés**.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 décembre 2004 (Unité en 1000 DT)

	Notes	31 Décembre 2004	31 Décembre 2003
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		22 401	30 839
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	143 477	105 544
Créances sur la clientèle	(2)	928 026	781 043
Portefeuille titre commercial	(3)	340 724	166 640
Portefeuille d'investissement	(4)	40 216	31 040
Titres mis en équivalence	(5)	8 994	8 527
Valeurs immobilisées	(6)	24 945	22 335
Autres actifs		20 909	26 450
TOTAL ACTIF		1 529 692	1 172 418
PASSIF			
Banque centrale et CCP			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(7)	118 462	68 781
Dépôts et avoirs de la clientèle	(8)	1 249 374	958 958
Emprunts et ressources spéciales		27 339	19 171
Autres passifs		27 042	28 275
TOTAL PASSIF		1 422 217	1 075 185
CAPITAUX PROPRES			
Capital		35 000	35 000
Réserves groupe		56 841	47 500
Résultat consolidé de l'exercice		14 932	14 162
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(9)	106 773	96 662
Part des minoritaires dans les réserves		556	441
Part des minoritaires dans le résultat		146	130
TOTAL PASSIF , CAPITAUX PROPRES ET INTERET MINORITAIRE		1 529 692	1 172 418

ATB (Suite)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 décembre 2004
 (Unité en 1000 DT)

	31 Décembre 2004	31 Décembre 2003
PASSIF EVENTUEL		
Cautions, avals et autres garanties	116 074	144 308
Crédits documentaires	284 013	247 671
TOTAL PASSIF EVENTUEL	400 087	391 979
ENGAGEMENTS DONNEES		
Engagements de financement donnés	76 321	81 006
Engagement sur titres	4 159	4 356
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	80 480	85 362
GARANTIES RECUES		
	390 170	352 424

ATB (Suite)

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004
 (Unité en 1000 DT)

	Notes	Période du 01/01/03 au 31/12/04	Période du 01/01/02 au 31/12/03
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts & revenus assimilés	(10)	66 243	62 299
Commissions	(11)	14 408	11 988
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(12)	26 757	16 639
Revenu du portefeuille investissement	(13)	2 069	1 759
Total produits d'exploitation bancaire		109 476	92 685
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	(14)	42 829	32 602
Commissions encourues		1 094	881
Total charges d'exploitation bancaire		43 923	33 483
PRODUIT NET BANCAIRE		65 553	59 202
Dotations aux provisions sur créances	(15)	(14 231)	(11 693)
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	(16)	(581)	(1 376)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		656	979
Autres produits d'exploitation		82	83
Frais de Personnel		(20 391)	(19 285)
Charges d'exploitation		(9 509)	(8 714)
Dotations aux Amortissements		(2 679)	(2 703)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 900	16 493
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(134)	356
Impôts sur les bénéfices		(3 688)	(2 557)
Résultat des activités ordinaires		15 078	14 292
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
RESULTAT NET DU GROUPE		15 078	14 292
Part des intérêts minoritaire		146	130
RESULTAT NET CONSOLIDE		14 932	14 162

ATB (Suite)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période du 01/01/2003 au 31/12/2004
(Unité en 1000 DT)

	NOTE	Période du 01/01/04 au 31/12/04	Période du 01/01/03 au 31/12/03
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		118 095	99 098
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(48 397)	(40 238)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres étab.Bancaires et financiers		2 238	8 117
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(163 800)	(84 222)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		285 368	108 445
Titres de placement		161	988
Sommes versés au personnel et créditeurs divers		(22 337)	(18 727)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(11 324)	2 997
Impôts sur les sociétés		(3 059)	(1 305)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		156 945	75 153
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 482	1 946
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(6 965)	(2 715)
Acquisition / Cessions sur immobilisations		(4 226)	(3 474)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(9 708)	(4 243)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales		8 145	25
Dividendes versés		(4 585)	(4 550)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement		3 560	(4 525)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		267	108
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		150 797	66 384
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice		223 008	156 515
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE		374 072	223 008

ATB (Suite)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés.**

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank et de ses entreprises associés sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

Périmètre et méthodes de consolidation**2-1. Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Le périmètre de consolidation du groupe ATB n'a pas enregistré des variations pour l'exercice 2004.

2-2. Méthode de consolidation**L'intégration proportionnelle**

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

La consolidation par intégration proportionnelle implique la substitution du coût d'acquisition des titres de la société par la part du groupe dans les éléments d'actifs et de passifs de celle-ci ainsi que dans son résultat.

La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,03%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,29%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,12%
Arab Tunisian Develop	Financier	Associée	Mise en équivalence	31,21%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	32,72%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Intégration proportionnelle	9,83%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25,25%

3- Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers consolidés sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

3-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

ATB (Suite)

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé , les intérêts non courus sont constatés en hors bilan .

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés» .

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

3-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2004 , il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

3-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence » .

- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions son inclus dans le coût

A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)

- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

3-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée .

ATB (Suite)

3-5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	20 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	33,33 %
- Oeuvres d'art	10 %
- A . A & Installations	10 %

Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
des commissions entre sociétés du périmètre ;
des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

ATB (Suite)

NOTES EXPLICATIVES :

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 143 477 KDT au 31/12/2004 contre 105 544 KDT au 31/12/2003.

RUBRIQUES	déc-04	déc-03
DAV auprès des banques et institutions financières	18 082	25 621
Prêts/MM interbancaire	19 500	37 500
Prêts en devises	102 751	37 264
Autres créances	1 100	4 519
Créances rattachées	344	640
Valeurs a imputé Correspondant	1 700	
TOTAL	143 477	105 544

Note 2 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle ont atteint 928 026 KDT au 31 décembre 2004 contre 781 043 KDT au 31/12/2003.

RUBRIQUES	déc-04	déc-03
Crédits à la clientèle	1 014 121	875 541
Crédits sur ressources spéciales	13 717	13 304
Autres créances	10 607	11 964
Autres valeurs à imputer sur clients	18 843	
Produits perçus d'avance	(2 682)	(2 542)
Valeur brute	1 054 606	898 267
Provisions	(100 490)	(91 256)
Agios réservés	(26 090)	(25 968)
Valeur nette	928 026	781 043

Note 3 : Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial a atteint, au 31 décembre 2004, 340 724 KDT contre 166 640 KDT au 31/12/2003.

RUBRIQUES	déc-04	déc-03
Bons de Trésor	333 476	164 314
Créances et dettes rattachées	7 248	1 240
Titres de placement	0	1 823
Provisions pour dépréciation des T.placement		(737)
TOTAL	340 724	166 640

ATB (Suite)

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Au 31 décembre 2004, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 40 216 KDT contre 31 040 KDT à la fin de l'année 2003.

RUBRIQUES	déc-04	déc-03
Titres d'investissement	8 129	6 029
SICAR Fonds gérés	11 321	5 340
Titres de participations	6 529	4 815
Parts dans les entreprises liées	2 977	2 981
Participation en rétrocession	12 790	14 183
Créances rattachées	4 845	4 174
Valeur brute	46 591	37 523
Provisions	(4 805)	(5 131)
Agios réservés sur portage	(1 570)	(1 351)
Valeur nette	40 216	31 040

Note 5 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence . Il présente un solde de 8 994 KDT à la date du 31 décembre 2004 contre 8 527 KDT à la fin de l'année 2003.

RUBRIQUES	déc-04	déc-03
Titres A T L	5 226	5 106
Titres A T I	2 266	2 183
Titres ATD SICAR	1 069	811
Titres A F C	287	223
Titres CODIS	146	204
TOTAL	8 994	8 527

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Au 31 décembre 2004, les valeurs immobilisées se sont élevées à 24 945 KDT contre 20 909 à la fin de l'année précédente.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/03	VB au 31/12/04	Amortissements cumulés	V Nette au 31/12/04
Immeubles & AAI	25 438	27 594	10 565	17 029
Matériel et Mobiliers	17 462	19 238	13 426	5 812
Matériel roulant	2 156	2 238	1 594	644
Autres Immobilisations	813	1 444	15	1 429
Ecart d'acquisition	54	54	23	31
TOTAL	45 923	50 568	25 623	24 945

ATB (Suite)

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 68 781 KDT au 31/12/2003 à 118 462 KDT à la fin de l'année 2004.

RUBRIQUES	déc-04	déc-03
Dépôts à vue	4 215	8 995
Autres dépôts à affecter	15 311	-
Dépôts à Terme	19 000	7 620
Emprunts	79 933	52 165
Dettes rattachées	3	1
TOTAL	118 462	68 781

Note 8 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint au 31 décembre 2004 un volume global de 1 249 374 KDT contre 958 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	déc-04	déc-03
Dépôts à vue	350 403	282 697
Dépôts à Terme	684 929	489 866
Comptes d'épargne	160 301	145 920
Autres sommes dues à la clientèle	38 627	30 301
Dettes rattachées	15 114	10 174
TOTAL	1 249 374	958 958

Note 9 : Capitaux propres

	Solde au 31/12/2003	Solde au 31/12/2004 avant affectation
Capital	35 000	35 000
Réserves consolidé	47 500	56 841
Résultat consolidé	14 162	14 932
Total capitaux propres group	96 662	106 773
Part des minoritaires dans les réserves	441	556
Part des minoritaires dans le résultat	130	146
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	97 233	107 773

ATB (Suite)

Note 10 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 66 243 KDT au 31/12/2004 contre 62 299 KDT au 31/12/2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 31/12/04	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	6 413	6 014
Intérêts sur crédit CT & MLT	40 911	36 417
Intérêts sur comptes courants débiteurs	14 733	16 088
Autres intérêts et revenus assimilés	4 186	3 780
TOTAL	66 243	62 299

Note 11 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 14 408 KDT au 31 décembre 2004 contre 11 285 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 31/12/04	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Commissions sur comptes et moyens de paiement	6 644	5 482
Commissions sur opérations internationales	3 248	2 496
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	2 806	2 608
Récupérations et autres commissions	1 710	1 402
TOTAL	14 408	11 988

ATB (Suite)

Note 12 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ce poste s'est soldé par un gain de 26 756 KDT au 31/12/2004 contre 16 639 KDT au 31/12/2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 31/12/04	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Produits sur Bons de Trésor	17 501	8 141
Dividendes & plus-value sur cession des T Placement	429	728
Dotation pour dépréciation des T Placement	(101)	(202)
Reprise de provisions sur T Placement	838	130
Gain sur portefeuille commercial	18 667	8 797
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	405	417
Profit/ Perte sur opérations de change	739	690
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	7 152	6 137
Profit/ Perte sur position de change à terme	(207)	598
Gain sur opérations financières	8 089	7 842
TOTAL	26 756	16 639

Note 13 : Revenu du portefeuille d'investissement

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 1 759 KDT au 31/12/2003 à 2 069 KDT au 31/12/2004.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 31/12/04	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Produits de valeurs mobilières	719	513
Produits sur portage	1 350	1 246
TOTAL	2 069	1 759

Note 14 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 42 829 KDT au 31/12/ 2004 contre 32 602 KDT au 31/12/2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 31/12/04	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	637	304
Intérêts /ressources spéciales	819	801
Intérêts sur dépôts à terme	31 188	25 234
Intérêts sur comptes d'épargne	5 190	4 712
Intérêts sur dépôts à vue	4 995	1 551
TOTAL	42 829	32 602

ATB (Suite)

**Note 15 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances
Hors Bilan et Passif**

Le solde de ce compte a atteint 14 231 KDT au 31/12/2004 contre 11 693 KDT au 31/12/2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 31/12/04	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	13 503	12 239
Perte sur créances	3 082	1 018
Reprises provisions	(2 354)	(1 497)
TOTAL	14 231	11 693

Note 16 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement

Le solde de ce compte a atteint 581 KDT au 31/12/2004 contre 1 376 KDT au 31/012/2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/03 au 31/12/03	Période du 01/01/02 au 31/12/02
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	2 293	1 652
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 640)	(276)
TOTAL	581	1 376

NOTE 17- CHANGEMENT DE PRESENTATION DES COMPTES « AUTRES ACTIFS » ET « FRAIS DE PERSONNEL » AU NIVEAU DE LA SOCIETE MERE

La « position de change », les « exigibles sur remises documentaires import » et les « exigibles sur remises documentaires export » figuraient au bilan clos au 31 décembre 2003 sous la rubrique « autres passifs » pour respectivement 15.941.039 DT, 13.487.459 DT et 4.049.312 DT.

Un changement de présentation de ces opérations a eu lieu en 2004, il a consisté à rattacher les opérations en question en soustraction des comptes d'actif sous la rubrique « Autres actifs ».

Comparativement les rubriques concernées ont été retraitées rétroactivement et figurent au bilan après ledit retraitement.

Les frais médicaux (42.808 DT) ainsi que les frais de formation (395.904 DT) étaient présentés en 2003 parmi les comptes de résultats sous l'intitulé « Charges d'exploitation ». Ces frais ont été rattachés en 2004 aux « frais de personnel » et classé sous l'intitulé correspondant.

Comparativement les soldes figurant sur l'état de résultats arrêté au 31 décembre 2003 ont été retraités rétroactivement.

Les changements intervenus dans la présentation des comptes précités répondent aux prescriptions de la norme comptable bancaire.

ATB (Suite)

**Deloitte,
Ahmed Mansour & .associés**

51 Avenue Aboulbaba El Ansari El Menzah V1
2091- Tunis Tunisia
Tel: -216 71 733 733 Fax-2167176692

*Traduction de notre rapport généra(de commissariat aux comptes
Au titre des états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank
pour l'exercice clos au 31 Décembre 2004*

Tunis le 29 avril 2005

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank ;

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidé du groupe Arab Tunisian Bank au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Nous avons audité le bilan consolidé du groupe Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2004, ainsi que l'état de résultats consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises, ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Arab Tunisian Bank comprend six entreprises dont cinq ont été mises en équivalence, savoir : les sociétés « Arab Tunisan Lease », et « Arab Tunisan Development », « Arab Financial consultants », « computer distribution », et « Arab Tunisian Invest » sachant que cette dernière détient de son côté une participation de 1,386% au capital de l'Arab Tunisian Bank, la sixième a été intégrée proportionnellement ; il s'agit de la société « Unifactor ».

Dudit périmètre l'Arab Tunisan Bank a exclu les sociétés « Arabia Sicav », « Sanadet Sicav », « Axis Trésorerie Sicav » et « Axis Capital Protège ». Sur toutes ces sociétés l'Arab Tunisan Bank exerce une influence notable du fait de sa participation au capital et à la direction des dites sociétés en tant qu'administrateur.

Cette exclusion constitue, à notre avis, un cas d'inobservation des prescriptions édictées - par les normes internationales traitant de ce sujet.

4. Nous avons obtenu de l'Arab Tunisian Bank communication d'une attestation délivrée par le commissaire aux comptes de la société « computer distribution », comportant certification des comptes de la société ainsi que de la liasse de consolidation qui leur est annexée, ils avons obtenu en outre les états financiers de la société (Arab Financial consultants) dûment signées par le commissaire aux comptes.

Communication nous a été également faite des états financiers, des rapports des commissaires aux comptes et des liasses de consolidation des sociétés « Arab Tunisian Invest », « Arab Tunisan Development », « Arab Tunisan Lease » et « Unifactor ».

5. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, nous estimons être en mesure de certifier que es états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'annexés aux pages 8 à 25 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.

Ahmed Mansour